

SCP

Henri-Luc BOISLEUX

Emmanuel FISCHER

Huissiers de Justice associés

15 Rue de Wissocq - BP 30007

62501 Saint-Omer

☎ gestionnaire : 03 21 38 25 75

☎ : 03 21 38 04 86

☎ : 03 21 38 53 44

h1b-huissier62@orange.fr

Caisse Des Depots Et Consignations  
IBAN N°: FR 91 40031 00001 0000118840Y 47

ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE

COPIE  
COPIE

## PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**LE MERCREDI VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN**

### A LA DEMANDE DE :

La CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, société Coopérative à capital variable, inscrite au RCS de LILLE-METROPOLE sous le n° 440 676 559, ayant son siège social au 10 avenue Foch à LILLE (59020), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège

### EN VERTU :



Je, Henri-Luc BOISLEUX, Huissier de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Henri-Luc BOISLEUX et Emmanuel FISCHER, audienciers près les Tribunaux de SAINT-OMER (62500), y domicilié 15 rue de Wissocq, soussigné,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être rendu ce jour à l'adresse suivante :

Commune de LAIRES (62), lieudit « Le Village », un terrain à bâtir cadastré section AB n°201 pour 13 a 68 ca.

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :



Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 12 novembre 2021.

Sur place, j'ai constaté ce qui suit :

Je constate que le terrain se trouve Commune de Laires, Rue de Poncheville, à droite de l'immeuble n°5. Sur la droite du terrain, se trouve une pâture.

#### COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016  
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs  
réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	226,83
TVA (20,00 %)	45,37
Total TTC	272,20

Acte dispensé de la taxe



Références : 41746  
HLB - PVSIMDESC

Il s'agit d'un terrain nu, séparé de la chaussée par un trottoir.

Ce terrain est surélevé d'environ 1 m.

Le terrain est envahi par les adventices.

Dans le fond, se trouve un bosquet composé de quelques arbres.







oOo

Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 24.11.2021 à 10h00, pour se terminer le 24.11.2021 à 10h15, pour une durée de 0h15.

Henri-Luc BOISLEUX

